



## Déconfinement et communication !

La communication de l'entreprise sur le déploiement des mesures liées au déconfinement progressif est pour le moins contradictoire. Nous lisons dans un document qui nous a été communiqué le 29 juin : « **le télétravail n'est plus la norme mais il reste une solution à privilégier dans le cadre d'un retour progressif à une activité présentielle, y compris alternée jusqu'au 31 août.** ». Mais cela s'est traduit d'après nos remontées terrain par une communication brutale dans de nombreuses équipes, une demande aux salariés de revenir sur site sans délai, par des messages contradictoires des Directions de site et de la ligne managériale.

La semaine précédente, les salariés venaient récupérer du matériel pour améliorer leurs conditions de télétravail. Le déconfinement s'annonçait progressif pendant tout l'été.

Une semaine plus tard, le retour sur site était requis, pour tous. Certes, les sites rouvraient, il était urgent d'organiser le retour des salariés qui vivaient mal le télétravail, étaient mal installés, mal équipés, ou avaient besoin d'échanger en physique avec leurs collègues, leurs équipes...

Mais y avait-il la même urgence pour ceux

- qui pouvaient sans aucune difficulté continuer de travailler à distance quelques semaines de plus ?
- qui subissent des trajets en transports en commun avec des risques accrus de contamination ?
- qui font face à des problèmes d'organisation familiale : garde d'enfants, personnes fragiles dans l'entourage ?



Si les salariés comprennent la nécessité d'un retour sur site pendant cette période estivale afin d'être opérationnels le 31 août, la brutalité de cette communication les inquiète et les interroge :

- En quoi un retour partiel pour tout le monde est-il urgent ?
- Pourquoi ne pas avoir répondu dans un premier temps aux salariés qui souhaitent revenir ?
- Y avait-il une nécessité de revenir chaque jour sur site ?
- Pourquoi ne pas maintenir la distanciation de 1,50m alors que les conditions en période estivale le permettent ?
- Quelle est la procédure de mise en place pour remonter les non-respects des consignes de sécurité et qui les fera appliquer localement ?
- Un rappel a-t-il été évoqué sur la possibilité de faire valoir « le droit de retrait » en cas de non-respect des mesures de distanciations et des gestes barrières ?
- Les tensions et RPS induits par ces situations ont-ils été envisagés et évalués ?
- Et que dire enfin du manque de coordination sur la réouverture des sites et la restauration collective ! Des sites fermés, des restaurants ouverts, des sites qui ouvrent des restaurants qui se referment ou se vident.

### Retour de la CFE-CGC

La CFE-CGC demande que tant que le virus circulera :

- la DO maintienne les mesures sanitaires pour préserver la santé et la sécurité des salariés.
- le télétravail soit possible et les salariés aient le choix de travailler sur site pour exercer leurs activités professionnelles
- la ligne managériale reçoive des consignes claires de n'exercer aucune pression, sous quelque forme que ce soit, pour imposer aux salariés de catégorie C de revenir sur les sites de la DOGO.

Aujourd'hui, il convient de tout mettre en œuvre pour rassurer et préserver les salariés. Et ainsi réussir le déconfinement tout comme ensemble ces derniers mois, nous avons réussi à préserver notre Entreprise.

